



Mairie de Colayrac-Saint Cirq

Département de Lot-et-Garonne

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (année 2023/2024)

ÉCOLE RENÉ CASSIN



I – Conditions d'admission

L'accueil périscolaire est un service social organisé par la Municipalité pour les enfants qui arrivent à l'école avant 8 h 45 et qui ne peuvent pas rentrer chez eux après la journée de classe.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- ♦ Avoir procédé à la demande d'inscription, via le formulaire: « **FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE - SERVICES PÉRISCOLAIRES** », l'avoir téléchargé, complété et adressé par courriel à: mairie.colayrac.poste@orange.fr ou envoyé par courrier postal ou déposé à la Mairie.
- ♦ Avoir contracté une assurance extrascolaire et Responsabilité Civile.

II – Horaires et Tarifs

Horaires et modalités:

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	
♦ 7h30 à 8h30: garderie payante (forfait)	13h30 à 16h15: <i>temps scolaire (classe)</i>
♦ 8h30 à 8h45: garderie gratuite	♦ 16h15 à 17h30: activités périscolaires, garderie, ou étude surveillée gratuites
8h45 à 12h00: <i>temps scolaire (classe)</i>	♦ 17h30 à 18h30: garderie payante (forfait)
♦ 12h00 à 13h30: pause déjeuner (cantine)	

- Les parents peuvent récupérer l'enfant dès la fin de la classe s'ils le souhaitent.
- Les activités périscolaires et études sont facultatives et gratuites.
- Une étude surveillée, facultative et gratuite, sera proposée aux enfants, 2 soirs par semaine (sur inscription après la rentrée scolaire). Les enfants inscrits seront tenus de rester jusqu'à la fin de l'étude.

Tarifs:

- ♦ Pour les mois de septembre, octobre, novembre, janvier, février, mars, mai et juin, un forfait mensuel de 12 à 14 euros sera facturé en fonction de votre Quotient Familial. (CAF/MSA).
- ♦ Les mois de décembre, avril et juillet sont gratuits en compensation des périodes de vacances scolaires.

III – Fonctionnement

Conditions de sortie: Les parents peuvent autoriser ou pas, l'enfant à partir seul de la garderie. Ils peuvent également autoriser des personnes à venir chercher l'enfant et/ou à les contacter en cas d'urgence. **Ces mentions sont obligatoires dans la fiche d'inscription.**

- ♦ Un registre de présence est tenu tous les jours par le personnel municipal.
- ♦ En cas de non respect du règlement, l'inscription pourra être remise en cause.

TARIFICATION CANTINE ET SERVICES PÉRISCOLAIRES (au 01 janvier 2023)

TARIFS CAF et MSA

Cantine scolaire		Périscolaire Forfait mensuel		Cantine scolaire		Périscolaire Forfait mensuel	
QF ≤ 650	1,00 €	12,00 €		1 001 < QF ≤ 1 100	3,10 €	14,00 €	
651 < QF ≤ 704	1,00 €	12,00 €		1 101 < QF ≤ 1 200	3,25 €	14,00 €	
705 < QF ≤ 855	1,00 €	12,00 €		QF > 1 201 et QF Non connu	3,35 €	14,00 €	
856 < QF ≤ 900	1,00 €	13,00 €					
901 < QF ≤ 1 000	1,00 €	13,00 €					

IV – Réservation de la cantine scolaire



- ♦ La réservation des jours de fréquentation à la cantine **sera ferme pour l'année scolaire**.
- ♦ Des modifications seront exceptionnellement possibles avec un **préavis de 7 jours** sur demande adressée uniquement par mail: **mairie.colayrac.periscolaire@orange.fr**
- ♦ En **cas d'absence** les repas **seront systématiquement facturés** sauf si l'absence est liée à un motif médical justifié par un

V – Paiement :

- ♦ Une facture mensuelle est adressée au responsable légal de l'enfant.

Mode de paiement :

- ♦ Par prélèvement mensuel : joindre un RIB au dossier d'inscription.
- ♦ Par chèque bancaire à l'ordre du **Service de Gestion Comptable d'AGEN** et / ou par chèque CESU à remettre à la Mairie ou au responsable du Service Périscolaire.
- ♦ En espèce exclusivement auprès du secrétariat de la Mairie.



**Vous devez activer le lien adressé par la Mairie qui vous sera envoyé par mail, intitulé :
«Mairie de Colayrac-Saint Cirq Activation de Service».**

Les titres CESU (chèques) peuvent être utilisés, uniquement, pour régler les prestations de garde d'enfants: périscolaires et ALSH. Les frais de cantine étant exclus. Le montant des chèques doit être égal à la somme due pour les prestations indiquées sur votre facture et en aucun cas supérieur, conformément aux conditions générales d'affiliation au CRCESU.